

# Règlement particulier de la compétition 29<sup>ème</sup> Tournoi National de VITRY/SEINE Eco-Vitry Bad Trip 17 – Cherchons l’or avant de Bronzer !

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

## I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2504858** et sous le nom « **Eco-Vitry Bad Trip 17 – Cherchons l’or avant de Bronzer !** ». Il se déroule les 27 et 28 juin 2026 au Complexe sportif Georges Gosnat, 4 Av. du Colonel Fabien - 94400 Vitry-sur-Seine, sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort et ne pas être sous le coup d’une suspension.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Philippe GOMES**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l’article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est **Fabien JULIEN**.

## II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi « **Eco-Vitry Bad Trip 17 – Cherchons l’or avant de Bronzer !** » est un tournoi « national », qui s’adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérans ».
- 2.2 Les séries proposées sont de N3 à NC dans les tableaux de DH, DD, DM. Les joueurs classés N1 et N2 au moment de la clôture des inscriptions (29 mai 2026) ne seront pas retenus.  
  
Les séries seront : N3/R4 – R5/R6 – D7/D8 – D9 – P/NC.
- 2.3 Le samedi sera pour les tableaux de doubles homme et dame. Le dimanche pour les tableaux doubles Mixte.  
Les joueurs pourront s’inscrire sur les 2 tableaux.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d’une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. (Annexe 11) suivie d’une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d’affluence importante, le comité d’organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d’en modifier le mode d’élimination.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d’organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.7 Les tableaux ne seront ouverts qu’avec un minimum de 4 paires.
- 2.8 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l’article 7 des règles du badminton.

### III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date d'ouverture d'inscription sera le 15/04/2026 à 12h00 et la date limite d'inscription est fixée au 29/05/2026 à 23h59. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux. Si le joueur ou la joueuse change de classement entre son inscription et la clôture des inscriptions, le joueur ou la joueuse sera reversé dans le nouveau tableau avec un rang respectant la date d'inscription originale, date indiquée dans Badnet.
- 3.2 Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au 13 juin 2026. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.4 Les inscriptions se font, de façon individuelle, directement sur Badnet. Aucune inscription ne sera prise par téléphone, par courrier ou par mail. Cela dit, en cas de difficultés lors de la phase d'inscription et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse du tournoi [vitybadtrip@gmail.com](mailto:vitybadtrip@gmail.com).
- 3.5 Le règlement se fait uniquement via Badnet/Ebad.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard. C'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements, badnet faisant foi.
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à 18€ pour **1 tableau** et 23€ pour **2 tableaux**. 2€ étant reversé à la FFBaD.
- 3.8 Modalités de surclassement :
- Pour une paire inscrite dans un tableau, en vertu de l'article 3.2.1.5 du RGC, le CPPH du joueur le mieux coté ne peut excéder plus de 1000 points du joueur le moins coté (par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400).
- En double, il faut qu'un des joueurs de la paire ait le classement de la série avec un maximum de deux classements inférieurs à la série demandée.
- Ex : En N3/R4 : Une paire R4/R6 c'est oui. Une paire N3/D7 c'est non.
- 3.9 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement du joueur le mieux classé de la paire à J-28
- 3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h à 23h00 et le dimanche de 08h à 19h00.
- 3.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.
- 3.12 Le nombre maximal de participants est de 350 joueurs.
- 3.13 Les joueurs s'inscrivant en recherche de partenaire seront associés dès que possible.

## IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « *Eco-Vitry Bad Trip 17 – Cherchons l'or avant de Bronzer !* » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, et de la LIFB ([forfait@lifb.org](mailto:forfait@lifb.org))
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-28** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un d'eux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur et à la LIFB, dans les plus brefs délais.
- ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
  - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription ou renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de marque dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **CBX RED**.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.

- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant la structure sera déclaré faute en jeu et au service. Les règles à propos des volants touchant les obstacles se situant au-dessus des terrains seront définies lors du briefing du juge-arbitre en début de compétition.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain en cours de match, sauf aux arrêts prévus à cet effet..
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 La participation au tournoi « **Eco-Vitry Bad Trip 17 – Cherchons l'or avant de Bronzer !** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, de la ville, voire sur d'autres sites de badminton (LIFB, Badzine...). Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.15 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.16 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- 5.17 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- 5.18 Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le comité d'organisation du tournoi de Vitry/Seine remercie par avance tous les participants qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.

